

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE LA MARTRE

Séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de La Martre, tenue le 17 janvier 2021, à 19 heures, par visioconférence zoom

Étaient présent(e)s :

Monsieur Yves Sohier, maire
Madame Guylaine Marin, conseillère
Madame Valérie Allard, conseillère
Monsieur Rémy-Richard Leclerc, conseiller
Monsieur Marc-André Diné, conseiller

Sont absents :

Madame Marie-Laure Rioux, conseillère
Madame Valérie Bertrand-Lemay, conseillère

Aussi présentes :

Madame Mélanie Lévesque, directrice générale

VÉRIFICATION DU QUORUM-OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, M. Yves Sohier, maire, ouvre la séance à 19h09 et souhaite la bienvenue. Mme Mélanie Lévesque, directrice générale, agit comme secrétaire.

M. Le Maire fait la lecture de l'ordre du jour;

1. Ouverture de la séance
2. Mot de bienvenue
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Résolution : Abrogation de la résolution 2021-11-85 Mise en place du comité de la démarche municipalité amies des aînés
5. Résolution : Mise en place du comité de la démarche municipalité amies des aînés
6. Résolution : Dépôt de fiche projet MADA
7. Résolution : Ajustement salariale des employés
8. Résolution : Nomination d'un maire suppléant
9. Résolution : Renouvellement de la licence zoom
10. Résolution : Nomination d'un membre du conseil pour siéger au sein de la Corporation de développement de La Martre
11. Information : Restriction de l'accès au bureau municipal au public pour la période de télétravail obligatoire
12. Période de questions
13. Levée de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE GUYLAINE MARIN, ET UNANIMENT RÉSOLU d'adopter l'ordre tel que présenté.

RÉSOLUTION 2022-01-93 – ABROGATION DE LA RÉSOLUTION 2021-11-85 MISE EN PLACE DU COMITÉ DE LA DÉMARCHE MUNICIPALITÉ AMIES DES AÎNÉS

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'abroger la résolution 2021-11-85 Mise en place du comité de la démarche municipalité amies des aînés afin d'y ajouter deux nouveaux membres;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER MARC-ANDRÉ DINEL ET UNANIMEMENT RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE LA MARTRE abroge la résolution 2021-11-85 Mise en place du comité de la démarche municipalité amies des aînés.

RÉSOLUTION 2022-01-94 – MISE EN PLACE DU COMITÉ DE LA DÉMARCHÉ MUNICIPALITÉ AMIES DES AÎNÉS

CONSIDÉRANT la volonté de la municipalité de réaliser une démarche Municipalité Amie des Aînés pour assurer un milieu de vie de qualité aux aînés;

CONSIDÉRANT QUE la démarche MADA est une manière de penser et d’agir qui concerne l’ensemble des champs d’intervention de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est en période de mise à jour de la politique des aînés et du plan d’action (2016 - 2018);

CONSIDÉRANT QUE la démarche MADA nécessite la création d’un comité de pilotage.

CONSIDÉRANT QUE le comité de pilotage aura pour mandat de faire le bilan des réalisations du plan d’action de la politique des aînés 2016-2018, de mettre à jour la politique des aînés et le plan d’action pour une période minimale de 3 ans et de s’assurer que soient mis en place des mécanismes de mise en œuvre et de suivi de la politique des aînés et du plan d’action élaborés dans le cadre de la démarche MADA.

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE VALÉRIE ALLARD ET UNANIMEMENT RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE LA MARTRE procède à la création d’un comité de pilotage MADA qui sera sous la responsabilité de l’ élu responsable des questions aînés (RQA) et composé des personnes suivantes.

Membres du comité de pilotage :

Membres (prénom/nom)	Organisme/citoyen
Marie-Laure Rioux	Responsable élu RQA/Conseillère de la Municipalité de La Martre
Guylaine Marin	Conseillère de la Municipalité de La Martre
Rogers Fournier	Citoyen
Lyne Parenteau	Citoyenne
Mélanie Lévesque	Directrice générale – Municipalité de La Martre

RÉSOLUTION 2022-01-95 – DÉPÔT DE FICHE PROJET MADA

CONDISÉRANT QUE dans le cadre de la mise à jour des politiques MADA, un montant de 5 000\$ du Fonds d’appui au rayonnement des régions (FARR) est disponible pour des investissements en lien avec la politique MADA en vigueur dans la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit s’engager à investir le montant de 5 000\$ avant le 30 juin 2022 selon les conditions exigées;

CONSIDÉRANT QUE la *Fiche projet MADA* a été complétée de concert avec le comité de pilotage de MADA de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE pour obtenir ce financement, la municipalité doit déposer la *Fiche projet MADA* à la MRC de La Haute-Gaspésie;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉMY-RICHARD LECLERC ET UNANIMEMENT RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE LA MARTRE procède au dépôt de la Fiche projet MADA à la MRC de La Haute-Gaspésie.

RÉSOLUTION 2022-01-96 – AJUSTEMENT SALARIALE DES EMPLOYÉS

CONSIDÉRANT QUE le contrat de travail des employés stipule que leurs salaires seront indexés annuellement, et ce, en vertu de l'indice du prix à la consommation (IPC);

CONSIDÉRANT QUE la variation moyenne annuelle de l'IPC pour l'année 2021 est de 3,4%;

CONSIDÉRANT les ressources financières de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE GUYLAINE MARIN ET UNANIMEMENT RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE LA MARTRE :

- Augmente le taux horaire de 2% des employés, ayant droit à cette augmentation en vertu de leur contrat de travail;
- Effectue l'ajustement, et ce, rétroactivement à la première paie de janvier 2021.

RÉSOLUTION 2022-01-97 – NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 116 du Code municipal, le conseil peut nommer un membre du conseil comme maire suppléant;

CONSIDÉRANT QUE le maire suppléant, en l'absence du maire ou pendant la vacance de cette charge, remplit les fonctions du maire, avec tous les privilèges, droits et obligations y attachés;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer un maire suppléant dans le cas où le maire monsieur Yves Sohier serait absent;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE GUYLAINE MARIN ET UNANIMEMENT RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE LA MARTRE Nomme monsieur le conseiller Rémy-Richard Leclerc, remplaçant du maire du 1^{er} février 2022 au 30 avril 2022;

RÉSOLUTION 2022-01-98 – RENOUVELLEMENT DE LA LICENCE ZOOM

CONSIDÉRANT les nouvelles directives du Gouvernement du Québec relativement à la pandémie de la COVID-19;

CONSIDÉRANT QUE l'application zoom est devenue un outil de travail essentiel dans les circonstances actuelles;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER MARC-ANDRÉ DINEL ET UNANIMEMENT RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE LA MARTRE autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Mélanie Lévesque, à procéder au renouvellement annuel de la licence ZOOM au coût de 200.00\$ plus taxes (229.95\$ taxes incluses).

RÉSOLUTION 2022-01-99 – NOMINATION D’UN MEMBRE DU CONSEIL POUR SIÉGER AU SEIN DE LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DE LA MARTRE

CONSIDÉRANT QUE suite aux élections municipales tenue le 7 novembre dernier, il y a lieu de nommer un nouveau membre du conseil pour représenter la municipalité au sein de la Corporation de développement;

CONSIDÉRANT QUE deux membres du conseil peuvent siéger sur le conseil d’administration de la Corporation de développement;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE VALÉRIE ALLARD ET UNANIMEMENT RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE LA MARTRE nomme Monsieur le conseiller Marc-André Dinel, membre du conseil, pour siéger sur le conseil d’administration de la Corporation de développement.

INFORMATION : RESTRICTION DE L’ACCÈS AU BUREAU MUNICIPAL AU PUBLIC POUR LA PÉRIODE DE TÉLÉTRAVAIL OBLIGATOIRE

Le maire et les membres du conseil désirent informer la population quant raison des nouvelles mesures sanitaires et afin de protéger son personnel, tous accès au bureau municipal sera restreint, et ce, pour la période de télétravail obligatoire. Tous dossiers ou demandes pouvant être soumis par téléphone ou par courriel seront traités de cette façon. En ce qui a trait aux demandes nécessitant que vous vous déplaçiez au bureau municipal, ceux-ci seront admis sur prise de rendez-vous préalable. Nous tenons à vous remercier de votre compréhension et de votre bonne collaboration en cette période.

PÉRIODE DE QUESTIONS : Aucune

L’ORDRE DU JOUR ÉTANT ÉPUISÉ, IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE GUYLAINE MARIN ET UNANIMEMENT RÉSOLU que la séance soit levée à 19 h 20.

Yves Sohier
Maire

Mélanie Lévesque
Directrice générale et secr.-trésorière